Ainsi, non seulement nous avons une autorité compétente pour justifier notre avancé, mais de plus nous avons vu et nous nous sommes rendu compte à nous mêmes des expériences faites. Voici ce que nous écrivions en 1859:

C'est en Juillet que devra se faire l'emploi du plâtre dont nous commençons à apprécier les énormes avantages. L'effet du plâtre sur les légumineuses, telle que pois, vesces lentilles, et sur toutes les plantes au feuillage développé telle que le trefle, etc., est vraiment surprenant, et a été longtemps contesté jusqu'à ce que la théorie ait donné le pourquoi de cette action puissante du plâtre sur la végétation.

Longtemps on avait cru que le plâtre agissait comme stimulant, comme engrais, et avec cette idée bien des mécomptes surviurent. On l'appliquait indistinctement à toutes les plantes et quelquefois son action dépassait les prévisions, et la récolte était perdue par excès de richesse déterminant des verses, d'autrefois au contraire l'action du plâtre était nulle et les routiniers criaient bien haut que son emploi était inutile sinon nuisible. Aujourd'hui grâce aux découvertes récentes de la chimie agricole, on sait parfaitement à quoi s'en tenir sur les effets du plâtre et sur son emploi. Le plâtre à l'état humide a la propriété d'absorber l'amoniaque et de le dégager à l'état sec. Dès lors son emploi doit se borner aux plantes feuillues offrant une grande surface à la poussière du plâtre. De plus, on l'applique apres une forte rosée ou pluie de maniere à ce que le plâtre adhère bien aux feuilles. Pendant les nuits fraîches de cette saison l'absorption des gazs ammoniacaux de l'atmosphère aura lieu et aux premiers rayons du soleil ces gazs se dégageront au grand profit des organes feuillus. L'emploi du plâtre peut être dangereux selon l'époque à laquelle il est appliqué. Du moment que les pois, les vesces, le trèfle sont bien levés, le plâtrage doit avoir lieu, mais si la floraison est commencée et que l'on désire avoir du grain, il faut s'abstenir de plâtrer parce qu'alors, en donnant une nouvelle vigueur de croissance, la maturité, ou plutôt la localisation se ferait mal et, comme on le dit vulgairement, la récolte monterait en orgueil. Si on veut faire du fourrage seulement alors le plâtre doit être appliqué quelque temps avant la floraison seulement et les produits doubleront.

Le credit-foncier.

Le crédit-foncier sera bientôt un fait accompli s'il faut en croire le haut intérêt que porte le public à sa solution. Déjà le comité nommé par l'assemblée législative à la derniere session a fait rapport favorablement. Et nous avons appris avec plaisir le départ de M. G. de Boucherville, l'infatigable partisan du crédit-foncier, pour un long voyage en Europe où il doit étudier le mécanisme des institutions depuis plusieurs années avec un grand succès. C'est croyons-nous la démarche la plus propre à amener un prompt résultat et nous avons tout lieu de croire que la prochaine session verra la réalisation des vœux de la classe agricole relativement à cette question. Au reste nos hommes publics ne sont plus étrangers à nos besoins et nous lisons avec plaisir le passage qui suit dans l'adresse de M. Olivier, a ses électeurs, comme candidat de la division de Lamandiere.... "Sachant que l'a-" griculture est la base la plus certaine de la " force et de la richesse du pays et ayant le " même intérêt que vous dans sa prospérité, " tout ce qui pourra tendre à la favoriser trou-" vera toujours en moi un appui sincère et " zélé. Il faudra donc dans l'intérêt de la " classe agricole tâcher de réfréner l'usure qui " ronge nos populations rurales, en créant des " institutions de crédit-foncier, d'une part et en " fixant le taux de l'intérêt de l'autre; et pour " moi je croirais faillir à ce que je dois, si je " manquais à l'accomplissement d'un tel de-" voir."

L'enseignement Agricole.

Nous aimerions à voir l'enseignement agricole devenir une question publique et une des conditions de l'élection des représentants de nos comtés. Depuis longtemps nous avons réclamé comme un droit la facilité, pour les fils de nos grands propriétaires, d'une éducation spéciale en rapport avec leurs occupations de chaque jour et leur position sociale. Jusques a quand serons nous courbés sous le poids d'une injustice que rien ne justifie et forcés de baisser la tête devant la suprématie des professions dites libérales qui seules peuvent ouvrir la voie aux distinctions? Assez de millions ont été employés a l'érection de nos universités et de nos collèges, pourquoi l'enseignement agricole n'a-t-il droit dans tout le Bas-Canada, qu'à un octroi de $1000 destinés à l'éducation d'un million d'agriculteurs? C'est parce que jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu au pouvoir un assez grand nombre des nôtres. L'avenir, espérons-nous, fera justice du passé.

Nous empruntons à la *Gazette des Campagnes* le compte rendu qui suit des examens des éleves de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Ane, les remarques qui accompagnent ce compte rendu sont pleines d'enseignements.

Mercredi, le 11 du présent mois, nous assistions a l'examen des eleves de l'Ecole d'agriculture de Ste. Anne. Nous sommes heureux de dire que le succes de ces éleves a dépassé notre attente et que nous avons été grandement étonné de voir les connaissances étendues qu'ils ont acquises, les uns dans l'espace d'une année, d'autres dans l'espace de quelques mois seulement.

Voici les différentes matières qui les ont occupés, et sur lesquelles ils ont répondu de la manière la plus satisfaisante: Elements de physique agricole—Elements de chimie agricole—Les engrais—Les assolements—Les différents sols—L'assainissement—Les instruments aratoires—L'arithmétique et la comptabilité agricole. Ces différentes branches ont été étudiées sous la direction de M. J. Schmouth, professeur agricole.

Les matieres suivantes ont été enseignées par le Révd. M. Dubé, Directeur de la maison: Eléments de botanique agricole—Les principes d'horticulture—La greffe—Les éléments de géométrie.

Les élèves dont les noms suivent ne sont qu'au nombre de sept. Trois sont de Montréal: MM. E. O. Dufort, L. A. Comte, Damase Comte; deux de l'Islet: E. et P. Gagné; deux de Ste.